

DIRECTION

DECISION N° 2021-11



Objet : Délégation de signatures
Gardes de Direction

La Directrice Générale du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35 ;

Vu le décret n°2005-921 du 02 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion des Personnels de Directoire de la Fonction Publique Hospitalière du 14 août 2020 portant en maintien de position de détachement de Madame Sophie DELMOTTE en qualité de Directrice Générale du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN à compter du 12 septembre 2020.

DECIDE :

A compter du 08/03/2021

Article 1- Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Mme Sophie DELMOTTE, Directrice Générale du Groupe Hospitalier Seclin Carvin, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction du Groupe hospitalier et les cadres habilités.

La présente délégation de signature n'empêche pas la directrice générale, dès lors qu'elle le juge opportun, d'effectuer toute action nécessaire à la continuité du service.

A son initiative, les délégataires tiennent la directrice générale informée des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance et qui méritent un examen spécifique.

Article 2- Délégataires

- ✓ **BERTRAND Emeline**, Directrice Adjointe, Direction des Affaires Médicales, de l'Innovation et des Coopérations ;
- ✓ **CHARLES Nathalie**, Coordinatrice Générale des Soins ;
- ✓ **DELALEE Chrystel**, Directrice Adjointe, Direction des Ressources Humaines ;
- ✓ **EL HASSIOUY Khadija**, Directrice Adjointe, Directions des Services Economiques, Logistiques et de la Fonction Hôtelière ;
- ✓ **NOUAOUI Mohammed**, Directeur Adjoint, Directions des Affaires Financières, du Contrôle de Gestion et de la Patientèle ;
- ✓ **PIGOT Virginie**, Directrice Adjointe, Direction des Organisations et des Projets ;
- ✓ **VINCKE Stéphane**, Responsable du Service Technique, des Travaux et du Développement Durable.

Article 3- Attributions des délégués

Directeurs et cadres habilités reçoivent délégation de signature à l'effet de signer pendant leur garde :

- Tous actes et documents nécessaires à la continuité du service ou motivés par l'urgence
 - Tous documents : actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte et dont :
 - Les décisions de permission de sortie des patients sur avis favorable du médecin chef de service et dans les conditions prévues à l'article R1112-56 du Code de santé publique
 - Les formulaires de demande d'interrogation du registre national des refus dans les conditions prévues à l'article R1232-11 du Code de la santé publique
 - Tous actes relatifs à l'admission ;
- Les cadres de garde inscrits au tableau des lignes de garde ont délégation de signature à l'effet de signer pendant leur garde :
- Les décisions de permission de sortie des patients (sur avis favorable du médecin chef de service) et dans les conditions prévues à l'article R1112-56 du Code de santé publique
 - Les formulaires de demande d'interrogation du registre national des refus dans les conditions prévues à l'article R1232-11 du Code de santé publique
 - Tous actes nécessaires au maintien de la permanence des soins et de la continuité du service public hospitalier au sein de l'établissement

Le tableau de garde des directeurs et cadres habilités est adressé à ces derniers chaque trimestre et tenu à disposition auprès du secrétariat de la direction générale.

Article 4- Dépôt des signatures

Les signatures ou paraphes des délégués sont recueillis dans un registre dédié tenu à jour par le secrétariat de la direction générale de l'établissement et consultable sur demande.

Article 5- Effet et publicité

La présente décision sera transmise sans délai au comptable de l'établissement.

La présente délégation est notifiée au délégué et fait l'objet d'une transmission aux directions de l'établissement.

Elle sera portée à connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement.

Fait à SECLIN, le 08/03/2021

La Directrice,

Sophie DELMOTTE.



Destinataires

Les délégués concernés par la présente décision

M. Le Directeur des Finances

M. le Comptable du Trésor

Archives